

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 juin 2011

Le 30 juin 2011 à 15 heures 10, les membres de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper à la suite immédiate de l'assemblée générale qui a approuvé le rapport d'activités et les comptes 2010.

L'assemblée est présidée par M. Bernard Poignant en sa qualité de président. Le secrétariat de séance est assuré, en l'absence du secrétaire, par Marc Andro, vice-président délégué.

18 membres sur 24 ayant voix délibérative sont présents ou représentés. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre suivant :

1. Subvention d'ingénierie du Contrat Région/pays
2. Publications
3. Schéma d'aménagement numérique
4. Actualité du conseil de développement
5. Contrat de Pays de Cornouaille
6. Questions diverses

### **1. Subvention d'ingénierie du Contrat Région/pays**

Le sujet est présenté par Ronan Marcel qui explique que, dans un souci de lissage annuel de la subvention ingénierie de la Région, il est judicieux de répartir sur les années 2011 et 2012 les 97 K€ de subvention restant sur le contrat 2006-2012. Dans le budget initial 2011 de l'agence, l'intégralité de la somme avait été prévue, elle est donc ramenée à sa moitié et sera strictement réservée aux dépenses d'ingénierie du contrat de pays, à l'accompagnement du conseil de développement et aux animations diverses

#### **Résolution :**

Sans opposition, le conseil d'administration approuve les termes de sollicitation de la subvention région sur 2011 pour l'ingénierie du contrat de pays.

### **2. Publications**

Ronan Marcel présente les principes d'organisation définis au sein de l'agence pour faire connaître son action auprès des décideurs locaux et de ses partenaires, sous la forme d'une publication trimestrielle et d'une publication 4 pages qui sera fonction des dossiers portés par l'agence. Le montant annuel est estimé à 12-15 K€, ramené à 8-10 k€ pour 2011.

#### **Résolution :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les orientations proposées en matière de publications.

### **3. Schéma d'aménagement numérique**

Le rapport complet du SDAN a été remis aux membres du conseil d'administration. Stéphane Troprès, puis Hervé Herry en dressent le bilan, présentent la problématique du dossier, et indiquent les orientations qui se dessinent (cf document annexé au PV).

Hervé Herry présente les décisions qui seront à prendre d'ici septembre/octobre :

- Délibération des EPCI de transfert des compétences en aménagement numérique ;
- Recrutement d'un technicien réseau par l'agence ;
- Coopération avec le SDEF.

Concernant l'utilisation de l'enveloppe numérique de la région, il précise aussi les critères d'inéligibilité qui viennent d'être dévoilés par la Région :

- Les territoires sur lesquels les opérateurs privés se sont positionnés : Quimper, Douarnenez, Concarneau
- Les travaux liés à la montée en débit
- La pose de la fibre optique elle-même

Jean-Claude Lessard exprime sa satisfaction que les règles régionales soient enfin connues, car elles vont permettre à la Cornouaille une utilisation optimale de son enveloppe numérique.

Hervé Herry indique en conclusion de la présentation qu'il faut que la Cornouaille conserve son avance sur les autres territoires et considère l'implication de la région sur le THD comme une très bonne nouvelle.

Nicolas Morvan exprime le positionnement de la région, qui doit tenir compte des lois qui donnent la priorité aux opérateurs privés. Considérant que ces lois favorisent les fractures sur le territoire, la région a fait le choix de la solidarité des territoires en adoptant le SCoRAN.

Bernard Poignant indique qu'il partage l'objectif régional en matière de très haut débit. Bien que certaines villes bretonnes comptent sur les opérateurs privés pour financer le déploiement de la fibre sur leur territoire, il exprime son désaccord sur cette façon de faire et il préconise la solidarité territoriale sur ce dossier.

#### **Résolution :**

Au terme des échanges, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le schéma directeur d'aménagement numérique de la Cornouaille.

### **4. Actualité du conseil de développement**

Jean-René Couliou résume l'actualité :

- Travail de l'année consacré à l'agriculture et au tourisme : les deux dernières assemblées plénières ont été consacrées à ces 2 thématiques, avec une présentation de la chambre d'agriculture pour l'une et de Marc Andro pour la seconde.
  - Mise en place de comptes-rendus des assemblées plénières. La diffusion sera élargie aux membres du CA de l'Agence et l'ensemble des documents sera disponible sur le site internet de Quimper Cornouaille Développement.
  - Le reliquat de l'enveloppe du conseil de développement sur le contrat de pays pourrait être consacré à une étude qui portera sur la complémentarité des salles de spectacle en Cornouaille : étude qualitative et quantitative des salles, programmations et des publics.
  - Composition du conseil de développement : à renouveler (renouvellement triennal)
- Jean-René Couliou informe qu'il souhaite quitter la présidence.

Sur la base du constat fait ces dernières années d'une mauvaise répartition territoriale, et pour un meilleur fonctionnement du conseil de développement il donne quelques préconisations :

- Choix des membres du CD par les élus de chaque EPCI ;
- Davantage de souplesse au niveau des personnes physiques (sauf dans le collège des personnalités qualifiées). En effet, du fait du turn-over dans les structures il faudrait que les nominations se fassent au nom de personnes morales et non de personnes physiques pour faciliter la présence des membres disponibles aux assemblées plénières. Sont concernés par ce vœu les collèges : entreprises et structures œuvrant dans le domaine économique, organisations syndicales, vie collective et associative.

Les communautés vont donc être sollicitées pour le renouvellement de l'assemblée, les règles seront rappelées, et plus de souplesse sera demandée sur la désignation des membres.

## **5. Contrat de Pays de Cornouaille**

Michel Canévet, élu référent contrat de pays, présente la nouvelle mouture de l'enveloppe 3 (remise sur table) qui a été réalisée en concertation avec les communautés. Partant du postulat que tout projet non engagé aboutirait à une perte sèche de la subvention pour le pays, et suite à la dernière mouture qui faisait état d'un trop grand nombre de projets, il s'agissait de trouver un accord entre les communautés pour ôter les projets qui avaient peu de chances d'aboutir.

Jean-Claude Lessard précise que l'ensemble des projets est maintenant identifié, et la totalité de l'enveloppe utilisée. Celle-ci intègre de nouveaux projets : un CLSH à Trégunc, une maison de l'enfance à Douarnenez, une école à Elliant, l'aménagement de sentiers de randonnées dans le Cap-Sizun et deux projets sur l'île de Sein concernant l'eau potable (mais ces derniers projets sont à re-libeller). Il s'agit désormais de bien veiller à ce que les projets retenus soient bien transmis à la région avant fin 2012.

### **Cas particulier du projet PIL**

François Clément se déclare surpris que le projet PIL ait disparu, car selon lui toutes les conditions étaient réunies pour bénéficier d'une subvention : cofinancement par les EPCI et réunion en un PIL unique. Il considère que le pays ne respecte pas l'engagement pris lors d'un CA antérieur.

Jean-Claude Lessard répond que ce projet a été retiré suite à une étude juridique demandée au contrôle de légalité, dont la réponse indiquait clairement qu'il était contraire aux principes généraux du contrat région / pays, article 3-1 du préambule, lequel précise que le contrat région-pays ne peut financer de frais de structure déjà existante en dehors de la phase d'aide au démarrage. Ce projet n'aurait donc pu être accepté en comité local de concertation.

François Clément indique qu'il ne s'agit aucunement de financer le fonctionnement de la structure mais d'abonder le fonds d'intervention destiné à financer les projets entreprises.

Jean-Claude Lessard assure que, même si le projet est présenté en comité local de concertation, il sera refusé.

### **Futur contrat de Pays**

L'année 2012 sera une année charnière entre la fin du contrat 2006-2012 et le nouveau contrat qu'il faut commencer à préparer afin qu'il n'y ait pas de rupture entre les deux contrats. Jean-Claude Lessard souhaite recueillir les réactions des communautés sur le contrat qui se termine pour en tenir compte lors du prochain. Il adressera une note dans ce sens aux collectivités à la fin de l'été. Il estime aussi qu'il faudra réfléchir à la place qui sera donnée au conseil de développement dans ce nouveau contrat.

Nicolas Morvan rapporte l'incompréhension à laquelle il doit faire face concernant le fait que les sommes non dépensées seront perdues. Il demande qu'un courrier soit adressé aux EPCI pour le confirmer.

Bernard Poignant conclut sur le sujet en indiquant qu'il s'agira encore, lors du prochain contrat, de bâtir des projets communs au territoire, et non pas d'appliquer une logique de guichet. Ce travail nécessitera une longue préparation et se fera en concertation entre les collectivités.

## **6. Questions diverses**

### ➤ **Assises de Cornouaille**

Bernard Poignant confirme que les prochaines assises auront pour thème « **l'armature urbaine** » et auront lieu l'après-midi du **9 décembre 2011** (un CA aura lieu le matin). Le lieu pressenti pour les assises est Concarneau si le Président (absent en séance) en est d'accord.

### ➤ **Calendrier des instances**

Pour mémoire, joint à l'ordre du jour

### ➤ **Délégation du ministre indien du tourisme**

La ville de Quimper a été proposée pour recevoir la délégation indienne au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre. Bernard Poignant informe que cette visite, dont le thème est le tourisme, pourrait déborder sur les communautés voisines.

### ➤ **Inauguration de l'espace info-énergie** : date fixée le 17 novembre 2011 à 11 heures.

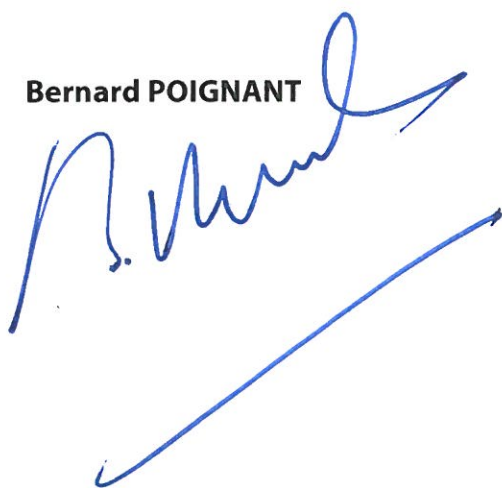
---

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

**Le président,**

**Bernard POIGNANT**



**Le secrétaire,**

**Marc ANDRO**

